

Formateur Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Secteur Sanitaire et Social (FPRAP 2S)

Dans le cadre du partenariat entre CHANTIER école et l'INRS et pour permettre le respect du Code du Travail en matière de santé et de sécurité au Travail, ce dispositif repose sur la professionnalisation des acteurs et la démultiplication des formations au sein des structures. L'objectif est de former des acteurs PRAP 2S en interne.

Objectifs

- Acquérir une méthode pédagogique adaptée aux salariés de l'IAE et stagiaires de l'IAE
- Savoir animer/enseigner la formation PRAP 2S
- Pouvoir répondre à l'obligation de former les salariés effectuant des manutentions manuelles (art. R4541-8 du Code du Travail).
- Pouvoir renforcer la prise de conscience des risques chez les salariés et leur adhésion aux règles de sécurité
- Être capable d'informer et de sensibiliser les différents acteurs
- Être capable d'intervenir sur des missions de santé et sécurité au travail, et animer des projets d'amélioration des postes et situations de travail, au sein de votre structure (prévention des TMS et des atteintes à la santé).

Contenu

- Conforme au programme national défini avec l'INRS par la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés)
- Appropriation du guide pédagogique
- Stratégies, outils, supports et méthodes pour construire, préparer et animer des séquences de formation
- Conduite de l'évaluation des acteurs PRAP 2S
- Organisation et gestion des sessions
- Simulation de séquences pédagogiques
- Entraînement à l'animation devant le groupe de stagiaires
- Méthode et outils d'analyse et d'aménagement des situations de travail avec applications pédagogiques

Méthodes pédagogiques

- Méthodes d'animation basées sur une participation active
- Mises en situation pédagogiques pour former à l'animation des séquences et la conduite des apprentissages
- Travaux en groupe
- Supports pédagogiques écrits et audiovisuels INRS, CHANTIER école et OF'ESA
- Soutien du formateur pour la mise en œuvre de ses premières sessions.

Evaluation/Validation

- Attestation de compétences
- Evaluation de la première session mise en pratique
- Certificat de formateur PRAP 2S délivré après la première session des candidats validée par le formateur de formateur

Maintien et actualisation des compétences (MAC) - Recyclage ⚠

- Le formateur devra suivre les sessions de recyclage organisées par OF'ESA pour conserver son titre (à savoir 2 à 3 jours tous les 2 ans).

FORMATEURS

Formateurs de formateurs habilités PRAP 2S (Bénédicte Fournier)

PUBLIC

Salariés permanents

DURÉE

12 jours, soit 84 heures

PRÉ-REQUIS

Avoir validé la formation de base « Prévention des Risques liés à l'Activité Physique 2S » (Cf. page 14) depuis moins de 2 ans, et la formation « Pré-requis en prévention » (Cf. page 15) ou « Bases en prévention » Autoformation en ligne « acquérir des bases en prévention des risques professionnels » possible. Se renseigner auprès de l'INRS : www.ead-inrs.com

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 personnes

TARIFS, DATES

Rendez-vous sur www.ofesa.org

LIEUX

Dans les structures qui disposent de l'équipement nécessaire.

